



DELIBÉRATIONS N°76
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2022

DEL 2022.05.25/76

Thème :
TRAVAUX

Objet :
École de Pont de
Cervières : travaux de
réaménagement de la
cantine scolaire /
demande de
financement auprès du
Département

Convocation :

Date : 18/05/2022

Affichage : 18/05/2022

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 25

Nombre de
suffrages

exprimés : 32

Le **mercredi 25 mai 2022** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENAIRE, Éric PEYTHIEU, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élixa FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Corinne FAURE-BRAC, Hervé BOULAIS, Renaud PONS, Christophe OSTI, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Maud GADÉ, Thomas SCHWARZ, Aïcha CHERIF, Francine DAERDEN, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Annie ASTIER-CONVERSESET donnant pouvoir à André MARTIN
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Stéphane SIMOND donnant pouvoir à Christian FERRUS
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Yoann LAGIER donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Alexis LALANNE donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Aurélien POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN

Absents excusés :

Annie ASTIER-CONVERSESET, Christian JULLIEN, Stéphane SIMOND, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Alexis LALANNE, Aurélien POYAU

Absents :

Richard CHARPENTIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_76-DE
Reçu le 01/06/2022
Publié le 01/06/2022

Rapporteur : Jean-Marc CHIAPPONI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDERANT la capacité des locaux actuels de la cantine scolaire de l'école élémentaire de Pont de Cervières, autour de 55 enfants ;

CONSIDERANT l'augmentation progressive de la fréquentation de la cantine et les dépassements très réguliers de la capacité d'accueil imposant d'accueillir des enfants de l'école élémentaire dans le hall de l'école maternelle ;

CONSIDERANT la configuration de l'école qui ne permet pas d'envisager une extension simple, ce qui incite à considérer l'implantation d'un bâtiment modulaire dans la cour ;

CONSIDERANT le montant prévisionnel de l'opération estimé à 100 000 € HT ;

CONSIDERANT les travaux de la commission « Environnement, Transports, Déplacements et Travaux » réunie le 23 mai 2022 ;

AR Prefecture

005-210500237-20220525-2022_05_76-DE

Reçu le 01/06/2022

Publié le 01/06/2022

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations, sur la base du plan de financement suivant :

Département :	29 000 €
CCB – FSST :	22 200
Ville :	48 800 €
Total :	100 000 €

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX DEL 2022.05.25/76

PUBLIÉE LE : **01 JUIN 2022**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

